

Compte-rendu 1^e réunion du Comité de suivi technique du projet EFGL et de son raccordement

Jeudi 17 juin 2021 - CCI de l'Aude (Narbonne)

En présentiel : Thomas Bordron (LEFGL), Johanna Jordi (LEFGL), Yannick Bocquenet (RTE), Anne-Isabelle Gires (RTE), François Virevialle (DIRM Méditerranée), Yannick Guilhou (DDTM Aude), Grégory Agin (Parc naturel marin du golfe du Lion), Alexandra Gigou (Office Français de la Biodiversité), Maryse Ardit (ECCLA), Laurence Fonbonne (Syndicat mixte Rivage), Thomas Serazin (CRPMEM Occitanie).

En distanciel : Jean-Mathieu Kolb (directeur projet LEFGL), Luis de Sousa (DREAL), Paul Chemin (DREAL), Thiphaine Adell Legrand (Parc régional La Narbonnaise), Jean-Claude Hodeau (fédération nationale des pêcheurs plaisanciers), Hélène Labach (MIRACETTI), Nicolas Courbin (CEFE-CNRS), Olivier Scher (CEN Occitanie), Nicolas Peignet (LEFGL), Samuel Lemièrre (LEFGL), Gilles Lecaillon (Ecocean), Sébastien Fonbonne (Ecocean), Céline Labrune (CNRS), Fabien Gilot (GOR)

I /INTRODUCTION

Début de la réunion à 10h.

Après avoir remercié l'ensemble des participants, en présentiel et en distanciel pour leur participation, Thomas Bordron, responsable développement du projet LEFGL se réjouit de la tenue de cette première réunion du Comité de Suivi Technique (CST) du projet LEFGL et de son raccordement électrique. Une fois l'ordre du jour énoncé, il propose à Jean-Mathieu Kolb, directeur projet LEFGL et à Yannick Bocquenet, responsable projet RTE, de présenter le projet de la ferme pilote et son raccordement.

En préambule, Jean-Mathieu Kolb rappelle que ce projet pilote de 3 éoliennes flottantes vise à valider la viabilité technique et économique de la technologie d'éolienne flottante. Le projet EFGL est porté par 2 actionnaires : Ocean Winds, joint venture entre Engie et EDPR dans l'éolien en mer, et la Banque des Territoires. Ce projet pilote comprend l'installation de 3 éoliennes de 10 MW chacune à 16 km au large de Leucate et du Barcarès pour une production équivalente à la consommation annuelle électrique d'une ville de 50 000 habitants. Après avoir rappelé qu'EFGL est un projet de territoire, innovant et exemplaire sur le plan environnemental, au cœur du parc naturel marin du golfe du Lion, Jean-Mathieu Kolb explique que cette première réunion du Comité de suivi technique ouvre la phase de déploiement du programme de suivis très ambitieux visant à améliorer les connaissances environnementales. Le Comité doit ainsi permettre de définir des protocoles de caractérisation du milieu, d'accompagner leur déploiement ainsi que l'analyse des résultats. En accord avec la DREAL Occitanie, ce Comité est pensé dans une approche « technique », l'idée étant notamment que chaque entité membre soit

représentée par un seul représentant à chaque réunion, ayant une vision opérationnelle, de manière à pouvoir apporter un regard d'expert, de terrain.

Pour sa part, Yannick Bocquenet précise les spécificités du raccordement électrique : un raccordement depuis l'éolienne de tête, avec un câble sous-marin long d'environ 18km pour venir atterrir sur un parking du Barcarès pour ensuite rejoindre, par un câble souterrain de 3,5 km, le poste de Saint-Laurent-de-la-Salanque. L'État a confié à RTE cette mission de service public de raccorder l'ensemble des parcs en mer, qu'ils soient flottants ou posés. Cela représente aujourd'hui 11 projets qui sont attribués et 4 projets qui vont faire l'objet d'appel d'offres.

Le projet LEFGL est un projet « exemplaire », mot emprunté au président Michel Moly du Parc naturel marin du golfe du Lion qui nous a dit, dès notre première rencontre à Argelès-sur-Mer, que ce projet devait l'être. C'est ce que nous avons fait puisque quelques mois après, au moment du dépôt des autorisations environnementales, nous avons obtenu un avis favorable à l'unanimité du Conseil de gestion du Parc naturel marin.

2 / LE CALENDRIER DU PROJET

Jean-Mathieu Kolb annonce que la prochaine grande étape sera la décision finale d'investissement attendue à la rentrée. S'ensuivront les phases d'approvisionnement des différents matériaux avant de converger, courant 2^e semestre 2022, vers Port-La Nouvelle, future base logistique et industrielle des éoliennes, pour leur assemblage puis leur remorquage en mer avant mise en service au 2^e semestre 2023.

De son côté, RTE démarrera les travaux terrestres au printemps 2022 sur la partie atterrissage. Au 1^e semestre 2023, seront réalisés les travaux maritimes suivis de la pose du câble et l'ensouillage.

Les travaux vont démarrer par la partie terrestre au printemps 2022 sur l'atterrissage, c'est-à-dire la jonction entre le câble marin et le câble terrestre. Cet atterrissage sera réalisé en forage dirigé, ce qui signifie qu'il n'y aura pas d'ouverture de tranchée sur la plage et sur les premières centaines de mètres de la partie maritime.

Ainsi, ce qui avait été vu dans le cadre de l'autorisation environnementale, à savoir un passage sur la dune grise du Barcarès, n'aura plus lieu d'être. Il n'y aura donc aucun travaux sur la plage. Les mesures concernant l'euphorbe Péplis ne sont ainsi plus d'actualité.

Les travaux de construction de la liaison souterraine (environ 2.5km) pour rejoindre le poste électrique de Salanques avec des engagements environnementaux qui seront suivis par un expert écologue qui s'assurera de la bonne mise en œuvre de toutes les mesures environnementales figurant dans l'autorisation environnementale.

Par la suite, au premier semestre 2023, les travaux maritimes vont débuter, avec la préparation de la route du câble, son déroulage et la pose par ensouillage, avec un certain nombre de mesures d'évitement et de réduction prises dans le cadre de l'autorisation environnementale.

Thomas Sérazin (CPRMEM Occitanie) demande confirmation que le câble sera bien ensouillé afin que les activités maritimes puissent perdurer au droit du câble, notamment les arts trainants.

Yannick Bocquenet (RTE) confirme que c'est effectivement une question majeure pour les pêcheurs qui a été prise en compte très tôt. RTE a pris l'engagement de maintenir l'usage de la pêche au droit du câble et notamment l'usage aux arts trainants. A ce stade, il est difficile de répondre sur la profondeur d'ensouillage, cela dépend de la nature des sols, des usages qui en sont faits en deçà des 3 miles nautiques où il n'y a pas de chalutage. Au-delà, en fonction des fonds marins, RTE réalise un certain nombre d'études pour définir les conditions d'ensouillage. Ponctuellement s'il se trouvait une zone où l'ensouillage ne serait pas possible, il faudrait soit que l'on trouve un enrochement compatible avec l'usage de la pêche, soit interdire très ponctuellement la pêche.

Mais aujourd'hui, les études géophysiques et géotechniques qui ont été réalisées sur le tracé du câble sous-marin du projet ne décèlent aucune difficulté pour réaliser l'ensouillage de la totalité du câble. C'est au Préfet maritime qu'il reviendra de décider d'une interdiction de pêche si vraiment il y a une nécessité de mettre de la protection par enrochement.

Yannick Bocquenet (RTE) précise en réponse à Alexandra Gigou que le type d'engin qui sera utilisé pour l'ensouillage n'est pas encore connu. En revanche, RTE a pris une mesure engageante qui précise que si après passage de l'engin, la tranchée n'était pas refermée, au droit de l'herbier notamment, il y aurait une action manuelle pour la refermer.

3/ PRESENTATION DU COMITE DE SUIVI

Johanna Jordi (LEFGL) en vient ensuite à la présentation du CST, dont la composition et le mode de fonctionnement ont été validés par la Préfecture de l'Aude à l'automne dernier. Les missions : valider techniquement les modalités de mise en œuvre des suivis, analyser les résultats, faire le lien avec la Commission EOF du Conseil Maritime de Façade (CMF) Méditerranée, favoriser le partage de l'information et la centraliser.

Pour ce faire, des groupes de travail thématiques sont créés :

- Avifaune/chiroptères
- Turbidité, benthos, colonisation du flotteur et ressource halieutique
- Mammifères marins, acoustique sous-marine.

D'autres groupes de travail pourront être créés par la suite en fonction des besoins.

La liste des membres composant le CST du projet EFGL est présentée, ainsi qu'une proposition de composition des GT. Elles sont jointes à ce compte rendu.

La liste définitive des membres du CST sera envoyée à la Préfecture de l'Aude. Thomas Bordron indique également que par rapport à la liste des membres figurants dans le dossier de présentation, il manque la LPO de l'Aude, sollicitée pour participer à ce comité mais qui n'a pas donné suite pour le moment.

Enfin, le CST s'inscrit dans la durée. Il se réunira à minima en réunion plénière une fois l'an jusqu'à la 5^e année d'exploitation du parc éolien, puis une fois à la 10^e année et ensuite au démantèlement. Des réunions supplémentaires pourront être organisées au besoin.

En réponse à une question de Maryse Arditi (ECCLA), Johanna Jordi précise qu'une plateforme collaborative sera créée et dont l'accès pourra se faire par l'intermédiaire du

site Internet du projet EFGL (www.info-efgl.com) dès cette rentrée, où tous les comptes-rendus et autres documents finaux et de travail seront accessibles.

Une demande de clarification du rôle du Conseil scientifique (CS) du CMF et de son articulation avec le CST du projet EFGL est formulée. François Virevialle répond que c'est un point qui reste encore à formaliser entre chacun des comités de suivi des 3 projets pilotes de la façade et le Conseil scientifique.

Plusieurs participants, dont Alexandra Gigou et François Virevialle qui représentent le CS du CMF, seraient favorables à ce qu'un représentant du CS du CMF soit présent en CST du projet EFGL. La DREAL Occitanie n'y voit pas d'incompatibilité. LEFGL va envoyer cette proposition à la Préfecture de l'Aude.

Sur le fonctionnement des groupes de travail, LEFGL répond qu'on pourra effectivement faire intervenir des spécialistes différents de chaque structure membre du CST dans les groupes de travail. Mais qu'il faudra aussi, notamment dans les grosses structures, veiller à maintenir un interlocuteur qui garde le fil rouge du projet et des suivis.

4/ PRESENTATION DU CALENDRIER DES MESURES, SUIVIS INITIÉS ET À VENIR

Thomas Bordron souligne les engagements pris en matière d'E-R-C dans le cadre des demandes d'autorisations et précise que le CST va désormais jouer un rôle important vis-à-vis des mesures de suivis et de compensation, dont le budget est estimé à environ 2,5 M€ (pour celles qui seront suivies spécifiquement par le CST). Une trentaine de mesures nécessitant la mobilisation du CST va être déployée. Leur mise en œuvre va augmenter au fur et à mesure de l'avancement du projet, avec en point d'orgue les premières années suivant la mise en service du projet EFGL. L'avifaune, dont une dérogation à l'interdiction de destruction de 10 espèces protégées a été obtenue, reste l'enjeu principal pour le projet, avec de nombreux suivis notamment par radars, par caméras ou télémétriques.

A/MESURES ET PROTOCOLES EN COURS

Le Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie est en charge de la mise en œuvre de plusieurs mesures compensatoires et de suivis mutualisés entre le projet EFGL et le projet EolMed.

Olivier Scher (CEN Occitanie) présente les actions lancées en 2021 sur une espèce ciblée par les mesures, la Sterne caugek, en lien avec le CNRS. Elles portent sur la réalisation d'un suivi télémétrique de plusieurs individus de cette espèce.

Un test de capture, du matériel nécessaire à l'accroche et du fonctionnement des balises a commencé fin mai. Il concerne 6 individus équipés de balises qui émettent toutes les 10 minutes. À terme, ce sont 20 oiseaux qui seront équipés chaque année et ce pendant 3 ans.

Johanna Jordi précise qu'un rapport intermédiaire sera réalisé à la fin de l'année à la suite de ce test afin, le cas échéant, d'adapter le protocole de suivi en vue du déploiement de celui-ci les 3 prochaines années.

De son côté, le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) est en charge de la mise en œuvre d'un suivi télémétrique du Puffin yelkouan, mutualisé entre le projet EFGL et le projet EolMed.

Nicolas Courbin (CNRS) présente à son tour la mesure de suivi télémétrique de cette espèce endémique. Pendant l'automne 2020, un test de capture en mer par netgun a été réalisé pour mettre au point la technique qui sera utilisée pendant les 3 années de suivis. Dès la fin du mois de juin cette année et pendant 2 autres sessions annuelles jusqu'en 2024 (un an après la mise en service de la ferme pilote), 20 individus seront équipés de balises et seront suivis .

LEFGL et RTE précisent que les protocoles d'ores-et-déjà établis et transmis à la DREAL peuvent être mis à disposition des membres du CST et confirment qu'ils seront transmis à la suite de la réunion plénière.

Par ailleurs, Alexandra Gigou demande dans le cadre de l'interaction avec le programme Migralion, comment le partage des données va se formaliser. LEFGL répond que le partage des données entre le projet flottant et le projet Migralion est une nécessité et qu'une discussion avec l'ensemble des acteurs devra être organisée.

Des précisions sont demandées sur le fonctionnement des balises télémétriques des deux suivis précédemment détaillés. Les balises testées pour les 2 suivis mesurent la position, la hauteur et disposent d'un accéléromètre. La validité de la mesure de la hauteur pour les sternes sera à faire à l'issue du test en cours.

Fabien Gilot (Groupe Ornithologique du Roussillon) partage ses recommandations vis-à-vis de la méthode de capture en mer des puffins, tout spécialement le Puffin des Baléares particulièrement sensible aux manipulations. Nicolas Courbin confirme que toute l'attention et la méticulosité sont apportées à ces opérations et que le test effectué en automne dernier permet d'être rassuré sur ce point. Dans tous les cas, lors de la manipulation des 20 individus, s'il y avait de « la casse » malgré toutes les précautions prises, la méthode in situ serait adaptée. Par ailleurs, Nicolas Courbin indique être en contact avec les équipes espagnoles spécialistes du Puffin des Baléares qui lui ont indiquées que les résultats d'un suivi antérieur montrent que cette espèce ne remonte pas dans le golfe du Lion.

Luis de Sousa (DREAL Occitanie) demande s'il est possible de régler les balises de manière à augmenter la fréquence des enregistrements lorsque les individus entrent dans une zone. Pour les Sternes, la balise peut émettre un indicateur d'entrée dans une zone mais a priori ne peut pas augmenter la fréquence d'enregistrement ou de télétransmission. Pour les Puffins, une option de programmation de la fréquence en fonction de la zone géographique est possible.

Anne-Isabelle Gires (RTE) évoque ensuite les mesures à conduire sur l'herbier à cymodocées, avec trois actions programmées: une cartographie de l'herbier, qui permettra de trouver le meilleur tracé du câble sous-marin, une mesure de sa vitalité sur une année en amont des travaux et un suivi de l'herbier sur la route du câble après les travaux. Ce suivi se fera au-delà de l'installation du câble, jusqu'à 11 ans après les travaux, afin de suivre l'herbier et voir comment il se recolonise.

Les modalités de mise en œuvre de ces trois mesures ont fait l'objet d'un protocole qui a été validé par le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion. Ce document est le fruit d'un important travail de collaboration entre Rte et le GT Eolien Flottant du PNM depuis la naissance du projet. Le protocole a été transmis à la DREAL.

B/MESURES ET PROTOCOLES A VENIR

Nicolas Peignet (LEFGL) présente pour sa part le suivi par bateau des mammifères marins, tortues marines et de l'avifaune qui va faire l'objet de la sélection d'un bureau d'études pour l'état de référence. Ces études vont comporter 12 séances en mer à réaliser entre octobre 2021 et septembre 2022.

Parallèlement vont s'engager progressivement à partir de 2022, des suivis dans la colonne d'eau/ suivi des ressources halieutiques, suivi des peuplements et habitats benthiques, puis, suivi de turbidité, et enfin, une fois le projet EFGL mis en service, de la colonisation du flotteur par le benthos.

Céline Labrune (CNRS) demande si les transects pour le suivi des peuplements benthiques seront identiques à ceux réalisés dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental. LEFGL répond que ce protocole n'est pas figé et que cet échange aura toute sa place en GT.

Johanna Jordi précise les mesures envisagées en faveur des laro-limicoles qui seront mutualisées entre les deux projets EFGL et Eolmed. Il s'agit, pour ce qui concerne les mesures compensatoires, de créer des îlots de nidification en partenariat avec le CEN Occitanie. Un premier doit être créé dès 2022, avant la mise en service de la ferme pilote. Le travail de recherche de site compatible à la création des îlots est en cours.

Olivier Scher précise que des échanges ont eu lieu avec le Syndicat mixte Rivage et le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise pour identifier des sites. Les suivis seront ensuite assurés par des associations locales.

Anne-Isabelle Gires détaille les mesures prévues sur la zone du câble, notamment le suivi de la morphologie des fonds marins et de l'ensouillage du câble afin de vérifier que ce dernier reste protégé sous une couche de sédiments suffisamment épaisse pour assurer la sécurité maritime. Sont également prévus, en lien avec EFGL, des suivis de turbidité en phase de construction. Enfin, sur la partie terrestre, des suivis seront réalisés pour vérifier la bonne coordination des travaux et l'application des mesures sur le chantier.

Maryse Ardit (ECCLA) évoque le sujet de la turbidité indiquant que l'extension du port de Port-La Nouvelle va certainement générer davantage de risques de remise en suspension de sédiments que les projets pilotes. Elle demande si le lien entre les deux projets éoliens et l'extension du port est prévu.

Grégory Agin (PNM) répond que la question de la turbidité de Port-La Nouvelle peut se poser. Mais elle est asynchrone par rapport aux projets d'éoliennes.

Yannick Bocquenet (RTE) complète en indiquant que sur la partie raccordement, des simulations informatiques avaient été faites en fonction de l'orientation et de la vitesse des vents pour déterminer à quelle vitesse et jusqu'à combien de km le nuage turbide pouvait impacter. Il a été constaté que ce nuage turbide retombait très rapidement.

5/ ECOCONCEPTION D'UN DES FLOTTEUR

Johanna Jordi rappelle qu'EFGL a pris l'engagement, dès le dépôt des demandes d'autorisations, de s'inscrire dans une mesure d'accompagnement volontaire visant à

évaluer la faisabilité d'écoconception d'un des flotteurs de la ferme pilote. Cela s'est traduit par le cofinancement du projet Connexstere avec Ecocean et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) dans le cadre duquel a été installée en juin 2019 une bouée BoB (Bouée d'Observation de la Biodiversité) pour étudier la connectivité et la biodiversité entre la côte et le large.

Gilles Lecaillon (Ecocéan) précise qu'une réunion de restitution des résultats des deux années de suivis environnementaux sur la bouée BoB se tiendra le 8 juillet. Les personnes souhaitant y participer sont invitées à lui écrire.

LEFGL conclut en indiquant son souhait de poursuivre son engagement dans l'écoconception d'un flotteur. Une présentation globale du projet d'écoconception d'un des flotteurs sera faite au groupe de travail 2.

Grégory Agin (Parc Naturel Marin du golfe du Lion) rappelle que le PNM avait demandé à ce qu'un seul des flotteurs soit équipés de modules de manière à pouvoir comparer les différences entre le flotteur équipé et un flotteur non équipé. La question se pose encore aujourd'hui de savoir s'il vaut mieux des flotteurs les plus transparents possibles ou bien des flotteurs qui soient les plus éco-conçus. Il indique qu'il sera vraiment intéressant d'avoir les résultats de ces suivis.

LEFGL conclut en indiquant son souhait de poursuivre son engagement dans l'écoconception d'un flotteur. Une présentation globale du projet d'écoconception d'un des flotteurs sera faite au groupe de travail 2.

Thomas Sérazin indique que les pêcheurs sont intéressés pour faire des projets expérimentaux, sous dérogation, sur les méthodes de pêche qui pourraient être réalisées dans les fermes éoliennes. Il précise aussi que les pêcheurs professionnels sont pourvus de moyens nautiques qu'ils peuvent mettre à disposition des équipes de scientifiques et des bureaux d'études pour les suivis.

6/ CONCLUSION

Thomas Bordron conclut ce premier CST en rappelant que la prochaine plénière se tiendra en 2022 et remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur implication.

Fin de la réunion à 12h30.